

LES AMIS DU PAIN ET DU CHOCOLAT

Art. 1 Définitions

Les Amis du Pain et du Chocolat sont un cercle de sympathisants attaché à la commission « promotion » de l'Association des Artisans Boulangers Confiseurs du canton de Genève (ci-après l'Association).

La commission « promotion » est composée des membres de la commission « publicité » de l'Association et des membres du Conseil de la Confrérie genevoise des Chevaliers du Bon Pain (ci-après la Confrérie).

Art. 2 Qualités et devoirs

- Epicuriens de nature, attachés à notre terroir, les « Amis du Pain et du Chocolat » apprécient les pains et les chocolats de qualité et promettent de les respecter et de les honorer.
- Les Amis du Pain et du Chocolat partagent des moments de convivialité autour du pain et du chocolat.
- Enthousiastes à participer à la vie de l'Association et de la Confrérie, ils font la promotion des artisans boulangers confiseurs et de leurs produits, le bon pain et le chocolat savoureux, dans leur vie quotidienne
- Ils accompagnent les boulangers confiseurs lors de différents évènements

Art. 3 Demande d'admission

- Peut demander à faire partie des « Amis du Pain et du Chocolat » toute personne s'intéressant à ce qui concerne le pain et le chocolat, sachant en reconnaître et en apprécier les qualités.
- Le postulant devra être recommandé par un parrain/une marraine, lequel/laquelle doit être membre de l'Association des Artisans Boulangers Confiseurs du canton de Genève ou membre de la Confrérie genevoise des Chevaliers du Bon Pain ;
- Il sera intronisé solennellement lors d'un Chapitre organisé par la Confrérie en collaboration avec l'Association.

Les candidatures se font au moyen du formulaire de demande d'Intronisation, à transmettre au secrétariat de l'Association.

La commission « promotion » statue sur les candidatures et n'est pas tenu d'indiquer les motifs en cas de refus.

Art 4. Intronisation

- Le titre d'« Ami du Pain et du Chocolat » est conféré à des personnes physiques.
- Lors de leur Intronisation les « Amis du Pain et du Chocolat » reçoivent un sautoir, gage de leur appartenance au cercle des « Amis du Pain et du Chocolat » ;
- Ils sont astreints au paiement d'une finance d'entrée de CHF 150 (TVA 8.1% incluse), incluant les frais d'Intronisation (sautoir et diplôme) ainsi que la contribution de soutien de l'année en cours.

La carte de Fête du Chapitre d'Intronisation sera payée à part et en plus.

Art 5. Contribution de soutien

Dès l'année suivant l'Intronisation, l'« Ami du Pain et du Chocolat » se fera un plaisir de verser une contribution annuelle de soutien, actuellement de CHF 80.- (TVA 8.1% incluse), en faveur de la promotion des métiers et des produits de la boulangerie confiserie artisanale.

Genève, le 18 mars 2024

Pour la commission « promotion »

Le Grand Chambellan



Stéphane OBERSON

La chancelière exécutive



Anita DAHAN